

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2026-069

PORTANT SUR

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE

RUE PAVÉE
(RD 606)
A POMMIERS

Tél. : 03 23 73 00 96
@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de M. Corantin BRITO – EIFFAGE– 9, route de Condé, 02200 Ciry- Salsogne en date du 17/10/2026 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Création d'un trottoir pour la sécurité des piétons.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise EIF-FAGE ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, à savoir :

Circulation et stationnement interdits pendant la durée des travaux rue Pavée, à compter du lundi 19 octobre, jusqu'à la fin des travaux.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 17 octobre 2026

Le Maire
Anthony GRANDO

